

Y
VISE POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
DE EUROPE ROME LE 04 AVR 2005
F° BORD 928/37

REÇU { - Dt de Timbre
- Dts d'Enregistrement

Signature

A.N.G. PARTNERS



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 39.000 EUROS

Siège Social :
75, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

STATUTS

vn July

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Michel GAVARRY**
Né le 27 décembre 1960 à LE CANNET (06),
Demeurant à VERSAILLES (78) 12, impasse de la Reine,
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Exerçant la profession de Conseil en immobilier d'entreprise,
- **Monsieur Thierry NATAF**
Né le 20 mars 1966 à SARCELLES (95),
Demeurant à NEUILLY SUR SEINE (92) 9 bis, rue Casimir Pinel,
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Exerçant la profession de Conseil en immobilier d'entreprise,

EXPOSENT ET DECLARENT :

PREAMBULE

Les Soussignés, professionnels de l'immobilier, ont décidé de s'associer pour créer ensemble une entreprise ayant pour principal objectif de développer une activité de transaction immobilière.

C'est dans cet état d'esprit, que les Soussignés et tout nouvel associé qui adhérerait aux présents statuts, entendent constituer la société par actions simplifiée ci-après.

CECI EXPOSE,

Les Soussignés établissent, en conséquence, ainsi qu'il suit, les statuts de la SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE qu

mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS", puis de l'indication du capital social.

2.3 Les mêmes documents doivent aussi porter les mentions du siège social, du numéro d'immatriculation et de l'indication du greffe où elle est immatriculée.

ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement,

3.1 Les activités de transaction, d'expertise, de conseil et d'étude immobilières portant sur des biens ou droits immobiliers, de quelque nature que ce soit,

3.2 La participation de la Société, par tous moyens, à tous groupements ou sociétés, françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, ou par tout autre moyen juridique ou financier tel que, notamment, par voie d'apport, de commandite, de souscription ou de rachat de titres, de fusion, de location-gérance de fonds de commerce, de constitution ou de participation à un GIE ou encore la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités susvisées ;

3.3 La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés techniques et brevets concernant les activités précitées ;

3.4 Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux activités susvisées et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en aider la

ARTICLE 6 - APPORTS

Lors de la constitution de la Société, les soussignés font les apports suivants :

- Monsieur Michel GAVARRY
a fait apport à la Société
d'une somme en numéraire de..... 19.500,00 Euros.
libérée de la moitié
- Monsieur THIERRY NATAF
a fait apport à la Société
d'une somme en numéraire de 19.500,00 Euros.
libérée de la moitié

TOTAL 39.000,00 Euros

Ladite somme correspond à 390 actions, souscrites en totalité et libérées chacune de la moitié, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Caisse d'Epargne, 1.Place de la Victoire 78100 ST GERMAIN EN LAYE.

Cette somme de dix neuf mille cinq cents euros (19.500,00 €) a été déposée le 30 mars 2005, à ladite banque pour le compte de la société en formation.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

7.1 Le capital social est fixé à 39.000 (trente neuf mille) Euros.

7.2 Il est

A.N.G. PARTNERS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS	VERSEMENT
Michel GAVARRY	195	19.500,00 Euros
Thierry NATAF	195	19.500,00 Euros
TOTAL	390	39.000,00 Euros

libérées en numéraire pour moitié à la souscription.

Certifiée conforme,

Le 30 Mars 2005

Le Président : Michel GAVARRY

